



**PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 27 FEVRIER 2025 – 20H30**

Le 27 février 2025 à 20h30, le conseil municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M Michel BONNIER, Maire.

13 Membres présents : M BONNIER Michel - M VOUTE Jean-Claude – Mme THIZY Florence- M BLANCHARD Jean Yves – M GIRAUD Jean Baptiste- M LHOMME Laurent- M BONNARD Yves – M THOLLET Roland- Mme BOUCHUT Sabrina - M RIVOIRE Frédéric – Mme GEFFARD Estelle - Mme MALLE Stéphanie- Mme MONTEILLER Evelyne

Membres excusés : Mme Sabrina PETIT (pouvoir à Mme Sabrina BOUCHUT) et Mme RIOU Solen

Quorum : 8

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie MALLE

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du jeudi 16 janvier 2025

Délibération : avis du conseil municipal sur le projet de Plan de Mobilité des Territoires Lyonnais

Délibération : Contribution forfaitaire pour les élèves de maternelle et primaire scolarisés à l'Établissement Raoul Follereau à Chazelles sur Lyon

Délibération : adhésion et versement de la participation financière 2025 au Comité d'Action Sociale et Culturelle des Collectivités (CASCC)

Délibération : augmentation de la participation financière de la Commune d'Aveize pour le risque prévoyance des agents de la commune à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025

Délibération : Choix d'une convention de participation pour le risque « santé » et pour le risque « prévoyance » et mandat au CDG69 pour mener la procédure.

Présentation de l'état annuel des indemnités perçues par les élus locaux

Fixer une réunion du CCAS

Questions diverses

Compte rendu des réunions et commissions diverses

*Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 16 janvier 2025.*

*M le Maire informe des autorisations d'urbanisme qu'il a signées depuis la dernière séance.*

**Délibération n°2025-02-01 : avis du conseil municipal sur le projet de Plan de Mobilité des Territoires Lyonnais**

Monsieur le Maire fait savoir que conformément à l'article L1214-28-2 du Code des Transports, le président de SYTRAL Mobilités sollicite l'avis du conseil municipal de la commune.

Le Plan de Mobilité est un document de planification et de programmation en matière de mobilité. Il a une vocation prospective et détermine les orientations en matière de mobilité au sein du ressort territorial de SYTRAL Mobilités aux horizons 2030 et 2040.

Conformément aux termes de l'article L. 1214-1 du Code des transports, le Plan de Mobilité doit déterminer les principes régissant :

- L'organisation de la mobilité des personnes ;
- L'organisation du transport des marchandises ;
- La circulation ;
- Le stationnement.

Le Plan de Mobilité doit tenir compte de la diversité des composantes du territoire ainsi que des besoins de la population, en lien également avec les territoires voisins.

Il comporte également un volet environnemental. Il doit répondre aux objectifs suivants :

- Contribuer à la diminution des émissions de gaz à effet de serre liées au secteur des transports, selon une trajectoire cohérente avec les engagements de la France en matière de lutte contre le changement climatique ;
- Participer à la lutte contre la pollution de l'air et la pollution sonore ;
- Contribuer à la préservation de la biodiversité.

Le 21 novembre 2024, le Conseil d'administration de SYTRAL Mobilités a arrêté le projet de Plan de Mobilité des territoires lyonnais élaboré à l'échelle de son ressort territorial.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le projet de Plan de Mobilité des Territoires Lyonnais et propose qu'une étude en vue de sa mise en place d'une ligne Saint-Symphorien-sur Coise jusqu'à Hôpitaux Lyon Sud.

**Délibération n° 2025-02-02 : Contribution forfaitaire pour les élèves de maternelles et primaires scolarisés à l'établissement Raoul Follereau à Chazelles sur Lyon**

M le Maire fait part au conseil municipal du courrier de Madame la Chef d'établissement coordinateur de l'établissement Raoul Follereau à Chazelles sur Lyon concernant la contribution forfaitaire allouée par la commune pour les élèves de maternelle et de primaire résidant sur Aveize et scolarisés dans cet établissement.

Il informe que cela concerne un élève scolarisé en Ce2 et il propose au conseil municipal de verser la même contribution que pour les élèves scolarisés à Ste Foy l'Argentière soit 42€.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour verser une contribution forfaitaire de 42€ à l'Etablissement Raoul Follereau à Chazelles sur Lyon.

**Délibération n° 2025-02-03 : Adhésion et versement de la participation financière 2025 au Comité d'Action Sociale et Culturelle des Collectivités (CASCC)**

Monsieur le Maire rappelle l'existence depuis 1997 du CASCC. Celui-ci a mis en place des chèques vacances et Cadhoc/oser pour les agents des collectivités. Chaque commune qui souhaite adhérer apporte annuellement une participation qui représente les 2.2% de la masse salariale des agents de la collectivité adhérents à l'association.

Pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025, la participation de la commune d'Aveize est de 1 713.22€.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à l'autoriser à renouveler l'adhésion au CASCC et en conséquence de verser la participation de 1 713.22€.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise, décide de renouveler l'adhésion de la Commune d'Aveize au Comité d'Action Sociale et Culturelle des Collectivités et de verser la participation de 1 713.22€ pour l'année 2025

**Délibération n° 2025-02-04 : Augmentation de la participation financière de la commune d'Aveize pour le risque prévoyance des agents de la commune à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 21/11/2019 approuvant l'adhésion à la convention de participation portée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale du Rhône pour le risque « prévoyance » et le risque « santé ». Il avait été fixé une participation financière de la commune d'Aveize à 13 euros par agent et par mois pour le risque « prévoyance ». Cette participation financière est versée aux agents titulaires et stagiaires de la Commune d'Aveize, en position d'activité ou détachés auprès de celle-ci, travaillant à temps complet, à temps partiel ou à temps non complet, et aux agents contractuels (de droit public ou de droit privé) en activité, ou bénéficiant d'un congé assimilé à une période d'activité, employés de manière continue depuis au moins trois mois qui adhéreront aux contrats conclus dans le cadre de la convention de participation du cdg69. Cette participation est versée mensuellement directement aux agents.

Il rappelle la délibération du 15/12/2022 fixant le montant de la participation financière de la commune d'Aveize à 13.70€ par agent et par mois pour le risque prévoyance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 suite à l'augmentation du taux de cotisation de la prévoyance.

Il rappelle la délibération du 14/12/2023 fixant le montant de la participation financière de la commune d'Aveize à 14.40€ par agent et par mois pour le risque prévoyance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 suite à l'augmentation du taux de cotisation de la prévoyance.

Monsieur le Maire informe que le taux de cotisation de la prévoyance des agents va augmenter de 5% au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Actuellement, il est de 1.66%, il passera à 1.74% au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Il propose d'augmenter la participation financière de la commune d'Aveize à 15.50 euros par agent et par mois pour le risque prévoyance à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025. Il fait part de l'avis favorable du Comité Social territorial du CDG69 en date du 17/02/2025.

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le montant de la participation financière de la commune d'Aveize à 15.50 euros par agent et par mois pour le risque prévoyance à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025

**Délibération n° 2025-02-05 : choix d'une convention de participation pour le risque santé et pour le risque prévoyance et mandat au CDG69 pour mener la procédure**

Monsieur Le Maire expose :

Les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir :

- Les risques santé : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident,
- Les risques prévoyance : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou décès.

Cette participation devient obligatoire pour :

- Les risques prévoyance à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2025 (montant minimal de 7€ brut mensuel par agent, selon l'article 2 du décret n°2022-581). Les garanties minimales éligibles à la participation de l'employeur sont l'incapacité de travail et l'invalidité pour 90% du salaire net,
- Les risques santé à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2026 (montant minimal de 15€ brut mensuel selon l'article 6 du décret n°2022-581). Les garanties minimales sont celles du « contrat responsable », complétées du « panier de soins ».

Cette participation peut être accordée soit au titre de contrats et règlements auxquels un label a été délivré, soit au titre d'une convention de participation. Cette convention est conclue, à l'issue d'une procédure d'appel à concurrence, avec un organisme d'assurance soit par l'employeur, soit par le centre de gestion du ressort de l'employeur.

Les choix opérés par la Commune d'Aveize devront intervenir après avis du comité social territorial ;

L'article L827-1 du code général de la fonction publique donne compétence aux centres de gestion pour conclure, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et afin de couvrir leurs agents au titre des risques relevant de la protection sociale complémentaire, ces conventions de participation.

La conclusion d'une telle convention de participation doit intervenir à l'issue d'une procédure de mise en concurrence transparente et non discriminatoire prévue par le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 ;

Les conventions actuelles de participation en santé et en prévoyance proposées par le cdg69 arrivent à échéance le 31 décembre 2025.

Le cdg69 mène de nouveau, pour le compte des collectivités qui le demandent, une telle procédure de mise en concurrence afin de choisir un ou des organisme(s) compétent(s) et conclure avec celui-ci (ou ceux-ci) une convention de participation sur le risque santé et une convention de participation sur le risque prévoyance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;

A l'issue de cette procédure de consultation, la Commune d'Aveize conserve l'entière liberté d'adhérer à ces conventions de participation, en fonction des tarifs et garanties proposées et en fonction des risques couverts. L'adhésion à de tels contrats se fera par délibération et après signature d'une convention avec le cdg69.

Vu l'avis favorable du comité social territorial du 17/02/2025, pris sur la base de l'article 4 du décret n°2011-1474 précité,

Le conseil municipal, à l'unanimité, souhaite engager la commune d'Aveize dans une démarche visant à faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « santé » et dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « prévoyance »,

mandate le cdg69 afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour les risques choisis, s'engage à communiquer au cdg69 les caractéristiques quantitatives et qualitatives de la population active concernée et autorise le cdg69 à collecter directement auprès des caisses de retraite, pour son compte, les caractéristiques relatives à la population retraitée et prend acte que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le cdg69, par délibération et après conclusion d'une convention d'adhésion avec le cdg69 et prend acte que la participation brute mensuelle par agent sera due à la date d'effet de la (ou les) convention(s) en respectant les minimums fixés par décret. La participation sera confirmée par délibération prise en application de l'article 18 du décret n°2011-1474, soit au titre de la sélection de l'offre de l'organisme d'assurance.

### **Présentation de l'état annuel des indemnités perçues par les élus locaux**

M le Maire présente l'état annuel de l'ensemble des indemnités perçues par les élus en 2024. En effet, la loi engagement et proximité de 2019 impose désormais la présentation d'un état annuel de toutes les indemnités perçues par les élus locaux avant l'examen du budget, qui sera voté le 20/03/2025.

### **Fixer une réunion du CCAS**

La réunion est fixée au lundi 17 mars à 20h00.

### **Questions diverses**

Une réunion de la commission urbanisme est fixée au mardi 4 mars à 11 h 00.

M le Maire fait part des remerciements de Malorie Nesme, pour le prêt de la salle paroissiale le temps des travaux de son cabinet. Elle a effectué un don au CCAS.

### **Compte rendu des réunions et commissions diverses**

#### Intervention de Stéphanie Malle :

A la suite de la cérémonie du 11 novembre, il y a un projet de fabrication de 3 colombes en fer forgé pour rendre hommage aux anciens combattants.

L'Assemblée Générale d'Archipel du 14 avril aura lieu dans la salle Jean-Marie Rousset (gracieusement). Il faudra avertir la compagnie LAM pour libérer la salle à 16 h 30.

#### Intervention de Jean-Claude Voute :

Les travaux pour l'institut ont duré 1 mois avec des artisans locaux : Climo confort, Plâtrerie Pinto, Pascal Faure, Patrick Grégoire. Coût total d'environ 60 000 € (50 % pris en charge par la Commune).

Concernant les travaux de rénovation énergétique de la Salle Jean Moulin, Yves Besnard du Parc Eco Habitat guide la commune dans les démarches. L'investissement est d'environ 96 757 € avec une subvention de 30 000 €. La pose de panneaux photovoltaïques est également prévue pour la revente totale.

#### Intervention de Jean-Baptiste Giraud :

##### Commission Petite Enfance :

Les Journées de l'enfance de la CCMDL auront lieu du 4.03 au 5.04. La clôture est une matinée de l'enfance samedi 5 avril à la salle Jean-Marie Rousset.

Le Forum Enfance et Handicap aura lieu sur le territoire en 2026 (lieu à déterminer).

Concernant les déchets, une décision a été prise pour le versement d'une part par assistante maternelle.

Le Cyclo des Monts est prévu le 24 mai 2025 avec 2 parcours (1 au départ d'Aveize). Il faudra prévoir le parking sur le terrain en gore et des signaleurs pour partir. Il y aura un passage dans les écoles pour expliquer le déroulement de la journée aux enfants.

Déchets : un plan vient d'être adopté pour 5 ans, pour diminuer les déchets (projet d'incinérateur). Pour Aveize, le dernier porte à porte est prévu le 24 avril. Les points d'apports dans les hameaux seront supprimés. 5 points d'apports sur la commune seront créés : local technique, Rampeaux, Croix Michel, station d'épuration, l'Argentière. Au total sur la commune il y aura 14 colonnes pour les sacs jaunes et 10 pour les ordures ménagères.

4 Cantons : le comice est prévu les 5 et 6 juillet (concours pour les vaches, repas spectacle le samedi soir avec un humoriste et diverses animations pour les 2 jours).

Visite du compost : Le site d'Aveize fonctionne très bien. Le 30 janvier, 5 communes voisines sont venues pour voir l'installation et le fonctionnement.

Urbanisme : visite de la commission pour les DP

#### Intervention de Frédéric Rivoire :

Il a participé à la réunion Voirie pour la visite des chemins à refaire : l'Argentière, Les Esparcieux.

Il a assisté à une réunion du Syribt. Dans le budget 2025, la contribution de la CCMDL est de 21 %. Des travaux seront prévus dans le contrat 24-26. Dans le cadre du Contrat de Relance de Transition Ecologique (CCPA), il y a un projet pour la location de nouveaux bureaux.

#### Intervention de Evelyne Monteiller :

Réseau Com'Monly : elle revient sur la soirée du 31 janvier avec la lauréate 2024 du Prix littéraire adulte nordique : Ann-Helén Laestadius pour son roman STOLD. Beaux échanges.

Le Prix littéraire des Grands D'Monts 2025 est prévu sur septembre avec le thème de l'Océanie. Le festival du conte revient pour une 2<sup>nd</sup>e édition dans les bibliothèques du Réseau Com'MonLy du 22 février au 10 mars. Dans le cadre du festival de festilaine, des activités et des décorations sur la laine auront lieu les 29 et 30 mars.

#### Intervention de Florence Thizy :

Mises à jour du site internet et panneau pocket très régulières pour suivre l'actualité riche du moment. Le Petit Aveizois du printemps sera terminé et transmis aux conseillers pour distribution. La date limite de retour des articles est le 10 mars. Peu d'infos des associations ! Elle a participé à une réunion avec Fabienne Tirtiaux et Thomas Gassilloud, le maire a présenté l'ensemble des projets en cours et à venir : Résidence des Jardins de la Côte avec la MAM, rentrée scolaire 2025, acquisition de terrains au centre du village pour la construction de maisons, étude d'une nouvelle implantation du restaurant, installation d'une esthéticienne, CMA. Elle a également assisté à la présentation du plan guide à Grézieu le Marché.

#### Intervention de Jean-Yves Blanchard :

Il informe le conseil sur les coûts du passage de l'épareuse dans le village : 68 h – 4000 € pour l'automne. Pour le printemps, le devis est estimé à 4 800 €. Le tarif est toujours le même : 50 € / heure.

Pour la rue de la Croix Michel, quelques modifications ont été apportées au projet pour faciliter les déplacements. Un essai de feu tricolore solaire est envisagé : 30 km/h et marquage au sol. L'accès piétons sera valorisé sur environ 300 m<sup>2</sup>.

La construction de l'immeuble avance bien : fouilles, béton de propreté et démarrage des fondations.

Intervention de Sabrina Bouchut :

Elle a participé à la réunion sur la mise en place des colonnes pour Déchets et la réactualisation de la liste pour les ordures ménagères. L'Esthéticienne propose de faire l'inauguration de son institut le vendredi 7 mars à 18 h.

Intervention de Roland Thollet :

Il a participé à la réunion Voirie. Il présente le protocole de piégeage du frelon asiatique. Une information sur le site internet et panneau pocket est programmée et un article sur le Petit Aveizois. La CCMDL peut proposer des pièges à 15 €. Il faudra trouver des référents pour couvrir un maximum de lieux sur le village.

Intervention de Yves Bonnard :

Il a participé à la visite de la commission urbanisme pour les DP. Concernant l'assainissement : 96 % de la station est utilisée, il faudra prévoir un agrandissement

Intervention de Laurent Lhomme :

Il a participé à une réunion urbanisme habitat transport. Plusieurs projets sont prévus pour l'amélioration des transports : rénovation ligne L'Arbresle / St Bel. La Ligne 2ex va être réaménagée dans certains passages notamment à Messimy. Elle permet à 1 500 pers / jour de se déplacer. Le covoiturage démarre bien également. Le 24 mars aura lieu l'inauguration de la ligne 142. Pour le PIG : 4 800 000 € de travaux ont été réalisés avec des entreprises locales. Le SCOT doit être révisé.

Il a également assisté à la réunion pour la mise en place des colonnes pour Déchets et à la visite de la commission urbanisme pour les DP.

Intervention d'Estelle Geffard :

Pour la commission fleurissement et espaces verts, les conseillers vont distribuer les flyers pour la conférence du 15 mars 2025 – 10 h. La prairie fleurie est en cours de préparation. Fin avril, il y aura le passage du rotavator. Le puit au Trêve va être mis en valeur avec des vivaces et un rosier. Est également prévue, la rénovation de la boiserie du toit du lavoir. Prévoir un réaménagement des panneaux de signalisation avec la pose des barrettes doubles. Pour le massif coté route de l'église, des hortensias et chrysanthèmes seront plantés, ainsi que des nouveaux arbustes vers le vestiaire du stade. Elle reparle des incivilités des déjections canines, notamment à côté du City-stade. 2 après-midis bricolage sont planifiées les 28 mars et 11 avril pour faire des décorations pour la grande rue. La commission animation est la bienvenue !

Séance levée à : 23 h 30

Procès-verbal approuvé par les membres présents lors de la séance du 20 MARS 2025.

Le Maire,  
Michel BONNIER

Affiché et Publié le

28 Mars 2025



Le secrétaire de séance,  
Stéphanie MALLE